

Communiqué**On demande au Sénat de rétablir le projet de loi C-6 :
la protection des Canadiennes et des Canadiens avant tout**

Ottawa (le 7 décembre 2009) – La ministre de la Santé, l'honorable Leona Aglukkaq, a demandé aujourd'hui au Sénat de rétablir le libellé original du projet de loi C-6, intitulé *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Cela garantira que les dispositions du texte de loi protégeant les Canadiens et les Canadiennes demeureront intactes. L'Association canadienne de produits de consommation spécialisés (ACPCS) appuie la Ministre dans sa démarche.

La semaine dernière, un comité sénatorial a dépouillé le projet de loi de dispositions nécessaires, ce qui l'a affaibli et lui a enlevé toute valeur pratique. L'ACPCS estime que la version édulcorée du projet de loi ne servira pas bien la population canadienne. Elle demande respectueusement au Sénat du Canada de rétablir le libellé du *projet de loi C-6* tel qu'il existait avant que le modifie le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

« La santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens sont ce qui importe le plus pour les membres de l'ACPCS, qui appuient le *projet de loi C-6*. Cependant, les nouvelles modifications envisagées mineront ce dernier au point que la sécurité des consommateurs ne sera plus la priorité et que Santé Canada ne pourra pas intervenir rapidement pour interdire la mise en marché de produits de consommation dangereux. Les entreprises membres de l'Association montrent la voie à suivre lorsqu'il s'agit d'utiliser de façon responsable les produits destinés aux consommateurs, à l'industrie et aux établissements au Canada. Ces modifications ne sont pas acceptables aux yeux des industries proactives et responsables telles que la nôtre », a déclaré Shannon Coombs, présidente de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés.

L'ACPCS est une association commerciale nationale qui représente 46 entreprises disséminées dans tout le Canada; celles-ci forment ensemble une industrie de 20 milliards de dollars qui emploie 12 000 personnes dans plus de 100 installations. Ces entreprises fabriquent, transforment, emballent et distribuent des produits spécialisés destinés aux consommateurs, à l'industrie et aux établissements; je mentionne ici les savons et détergents, les produits antiparasitaires, les aérosols, les désinfectants de surfaces dures, les désodorisants et les produits chimiques pour l'automobile.

Les entreprises que l'ACPCS représente fonctionnent dans un contexte réglementé et elles croient que la supervision supplémentaire que ce projet de loi propose ne fera qu'accroître la crédibilité du régime réglementaire actuel au Canada. La population canadienne a besoin d'avoir entièrement confiance non seulement dans les produits offerts par les membres de l'Association, mais aussi dans tous les produits de consommation.

- 30 -

Renseignements (Médias) :

Shannon Coombs, présidente de l'ACPCS, 613-232-6616 (poste 18); coombss@ccspa.org

Cellulaire : 613-791-2480